

Compte rendu conseil municipal

Séance du 07 avril 2022

L'an deux mille vingt deux et le 07 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUTERNON, régulièrement convoqué le 31 mars 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Paul PETITBOUT, maire, dans la salle des mariages.

- **Etaient présents** : Madame et Messieurs PETITBOUT Paul, DEGOUTTE Vincent, BADAUD Michel, GAUDARD Yves , MICHAUD Cédric, SIMON Karen, PAYANT Laurent, BOUILLER Dominique, COUDOUR Thierry.
- **Etaient absentes excusées** : Madame GAUDARD Gersande – Madame MANIZAN Pauline
- Monsieur PAYANT Laurent est nommé secrétaire de séance.
- Le compte rendu de la séance du 24 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Jean-Pierre TAITE, conseiller régional, vice-président à la Région en charge de l'agriculture, maire de FEURS, ainsi que Monsieur Hervé MAITRE, son collaborateur, pour leur présence. Il fait une présentation de la commune et laisse la parole aux conseillers municipaux pour qu'ils se présentent à Monsieur TAITE.

Monsieur Vincent DEGOUTTE donne ensuite connaissance des 3 demandes de subventions qui ont été transmises à la Région. Monsieur TAITE nous tiendra au courant de la suite qui sera donnée à ces demandes. Monsieur Paul PETITBOUT évoque un projet qui pourrait également faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région dans les prochaines années.

Un verre de l'amitié conclut ces échanges.

VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2022

BUDGET COMMUNAL

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 236 268,16 € en section de fonctionnement et à 231 662,83 € en section d'investissement. Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 13 809,02 € en section de fonctionnement et à 47 687,09 € en section d'investissement. Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le coût de l'étude de faisabilité de la réhabilitation du système d'assainissement collectif réalisée en 2021 (12 690 € TTC) sera amorti sur 20 ans. Les subventions obtenues (8 487,50 €) seront amorties elles aussi sur 20 ans.



Mairie

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON
Tel : 04 77 65 54 56

BUDGET SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 500 € en section de fonctionnement et à 23 521,44 € en section d'investissement. Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORGANISATION MATERIELLE DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES DES 10 ET 24 AVRIL 2022

Monsieur le Maire rappelle les tours de garde mis en place pour les 2 tours des élections présidentielles. Les masques seront obligatoires pour les assesseurs et les scrutateurs et seront à disposition des électeurs à l'entrée de la salle.

Des plexiglass seront installés. Le nombre de votants dans la salle sera limité à 3.

MISE A JOUR DES CONTRATS DE LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES

Une mise à jour des contrats de location de la salle des mariages et de la salle des fêtes s'avère nécessaire, notamment en ce qui concerne

- le coût de l'énergie (électricité et gaz) facturé aux locataires, qui n'est pas suffisant
- le règlement de la location par les locataires, qui se fera obligatoirement à réception d'une facture, car il ne nous est plus possible d'accepter les chèques

La location de la salle des fêtes le 10 avril prochain à la Société de Chasse de Souternon sera gratuite. La consommation d'électricité sera calculée à partir du relevé du compteur.

QUESTIONS DIVERSES

.Taxes communales : après calcul, l'augmentation de 2% des taux de la Taxe Foncière sur le Bâti et de la Taxe Foncière sur le non Bâti rapportera + 1 307 € à la commune pour 2022.

. Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré à GEOLOIRE Adresse par le SIEL. Une mise à jour de l'adressage est à faire. Une adresse est à créer pour une maison neuve au 1000, chemin du Gouttet.

. La commune doit adhérer à la Fondation du Patrimoine (50 € par an) pour que l'association « Souternon, mon histoire » puisse déposer des dossiers de demande de subvention.

. Mise en place de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023 pour le budget de la commune et celui du CCAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



Département de la Loire, Arrondissement de Roanne, Canton de Boën
Commune de SOUTERNON

Mairie

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON
Tel : 04 77 65 54 56

